

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 AVRIL 2022

L'an **deux mil vingt – deux** le **05 avril**, à **vingt heures**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de **COLY-SAINT-AMAND**, se sont réunis dans le séchoir à tabac de **SAINT-AMAND DE COLY** sur la convocation qui leur a été adressée par Vincent GEOFFROID, Maire conformément aux articles L 2121-10 et L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation à la réunion du Conseil Municipal : **29 mars 2022**

PRÉSENTS :

M. BREUIL J-L., M. CESSAC J-B., M. DEMONEIN J-M., M. GEOFFROID V., Mme LAJUGIE Y., Mme LASSERRE M., M. VALADE R., M. DELPIT M., M. NOUET M., M. HAMELIN J., M. BARCONNIERE D., M. DELPIT G., Mme ROULLAND-BERTHELOT S., Mme ESPIAUT E. ; M. MAGNE A-P. ; Mme RENAUDIE N.

EXCUSÉ(E)S: Mme DE VIDO M-P. ; M. BARJOT V., Mme LAJOINIE S.

Mme DE VIDO Marie-Pierre a donné procuration à M. DELPIT Michel, Mme LAJOINIE Sandra a donné procuration à M. GEOFFROID Vincent, et M. BARJOT Stéphane a donné procuration à M. DEMONEIN Jean-Michel.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. **Mme ROULLAND-BERTHELOT Sylvie** est désignée secrétaire de séance.

Nombre de présents : 16

Nombre d'excusés : 03

Nombre de procurations : 03

Lecture et approbation à l'unanimité du PV du 01^{er} mars 2022.

ORDRE DU JOUR

1/Présentation et vote du compte de gestion et du compte administratif 2021 pour le budget principal, le budget *régie de transport scolaire*, le budget *logements*, le budget *Multiple rural*, le budget *lotissement*.

2/ Présentation et vote du budget primitif 2022 pour le budget principal, le budget *régie de transport scolaire*, le budget *logements*, le budget *Multiple rural*, le budget *lotissement*.

3/ Tenue des bureaux de vote pour les élections présidentielles le 10 et le 24 avril 2022.

4/ Délibération pour définir les actions de solidarité en faveur de la population ukrainienne.

5/ Divers

Les différents points prévus à l'ordre du jour ne seront pas abordés dans l'ordre.

5/ Divers

- La mairie a été sollicitée par le lycée pré de Cordy pour participer au financement du voyage d'un élève vivant sur la commune : Mathieu Daurat . Le Conseil Municipal accorde la somme de 100€
- Discussion autour d'une demande de devis pour étudier la nature des sols de terrains constructibles.
- La Commune se trouve en zone de sécurité en raison de la grippe aviaire.

- Sylvain et Sylvie Grangier demandent à élargir leur proposition de plats à emporter sur le marché de producteurs. Il faudra étudier la question en fonction des propositions de plats cuisinés.

4/ Délibération pour définir les actions de solidarité en faveur de la population ukrainienne

L'union des Maires a indiqué qu'il convient de délibérer pour les actions en faveur de l'Ukraine. Le Conseil Municipal délibère et décide de faire un don de 500€ en passant par la croix rouge en faveur de la population ukrainienne.

1 et 2/ Présentation et vote pour chaque budget du compte de gestion 2021, du compte administratif 2021, de l'affectation de résultats au budget 2022 et de la proposition de budget 2022

REGIE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Compte de gestion 2021 et compte administratif 2021 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur DEMONEIN Jean-Michel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget REGIE DE TRANSPORT SCOLAIRE de la Commune de COLY-SAINT-AMAND, dressé par Monsieur Vincent GEOFFROID, Maire délégué de l'ancienne Commune de SAINT-AMAND DE COLY et Maire de la Commune nouvelle COLY-SAINT-AMAND, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe « Régie de transport scolaire », lequel se résume ainsi en euros:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent
Résultats reportés			2 398.82		2 398.82	
Opérations de l'exercice	32 574.25	46 365.80	7 376.48	12 301.73	39 950.73	58 667.53
Totaux	32 574.25	46 365.80	9 775.30	12 301.73	42 349.55	58 667.53
Résultats de clôture		13 791.55		2 526.43		16 317.98
Restes à réaliser						
Totaux cumulés		13 791.55		2 526.43		16 317.98
Résultats définitifs		13 791.55		2 526.43		16 317.98

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

2° Adopte le compte de gestion dressé par Madame Brigitte GOULLIART, Trésorière, sans observation ni réserve.

Affectation des résultats au budget 2022 :

Monsieur Le Maire annonce les résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget Régie de transport scolaire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2021 comme suit :

I/ FONCTIONNEMENT	
1/ Résultat reporté (N-1)	0.00€
2/ Résultat de l'exercice	13 791.55€
3/ Situation nette au 31/12	13 791.55€
II/ INVESTISSEMENT	
4/ Résultat reporté (N-1)	- 2 398.82 €
5/ Résultat de l'exercice	4 925.25€
6/ Situation nette au 31/12	2 526.43€
(à reporter ligne 001 du budget d'investissement)	
7/ Solde des restes à réaliser	0.00€
8/Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser	2 526.43€
III AFFECTATION DU RESULTAT	
(à réaliser par émission d'un titre au compte 1068)	
09/ Obligatoire pour le montant du déficit d'investissement	
10/ Facultative au-delà du déficit d'inv. constaté	
11/ Total du titre au compte 1068	0.00€
12/ Résultat de fonctionnement	13 791.55€
(à reporter ligne 002)	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Budget primitif 2022 :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2022 concernant la Régie de Transport Scolaire établi selon les prévisions suivantes :

Section d' Exploitation :

Dépenses : 38 967.30
Recettes : 38 967.30

Section d'Investissement :

Dépenses : 34 082.54
Recettes : 34 082.54

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget primitif 2022 pour la Régie de transport scolaire.

MULTIPLE RURAL

Compte de gestion 2021 et compte administratif 2021 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur DEMONEIN Jean-Michel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget MULTIPLE RURAL de la Commune de COLY-SAINT-AMAND, dressé par Monsieur Vincent GEOFFROID, Maire délégué de l'ancienne Commune de SAINT-AMAND DE COLY et Maire de la Commune nouvelle COLY-SAINT-AMAND, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe « Multiple Rural », lequel se résume ainsi en euros:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent
Résultats reportés		3 530.89	46 995.32		46 995.32	3 530.89
Opérations de l'exercice	4 791.66	1 800.00	69 123.32	119 190.00	73 914.98	120 990.00
Totaux	4 791.66	5 330.89	116 118.64	119 190.00	120 910.30	124 520.89
Résultats de clôture		539.23		3 071.36		3 610.59
Restes à réaliser						
Totaux cumulés		539.23		3 071.36		3 610.59
Résultats définitifs		539.23		3 071.36		3 610.59

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

2° Adopte le compte de gestion dressé par Madame Brigitte GOULLIART, Trésorière, sans observation ni réserve.

Affectation du résultat sur le budget 2022 :

Monsieur Le Maire annonce les résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget Multiple Rural et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2021 comme suit :

I/ FONCTIONNEMENT	
1/ Résultat reporté (N-1)	3 530.89€
2/ Résultat de l'exercice	- 2 991.66€
3/ Situation nette au 31/12	539.23€
II/ INVESTISSEMENT	
4/ Résultat reporté (N-1)	- 46 995.32 €
5/ Résultat de l'exercice	50 066.68€
6/ Situation nette au 31/12	3 071.36€
(à reporter ligne 001 du budget d'investissement)	
7/ Solde des restes à réaliser	0.00€
8/ Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser	3 071.36€
III AFFECTATION DU RESULTAT	
(à réaliser par émission d'un titre au compte 1068)	
09/ Obligatoire pour le montant du déficit d'investissement	
10/ Facultative au-delà du déficit d'inv. constaté	
11/ Total du titre au compte 1068	0.00€
12/ Résultat de fonctionnement	539.23€
(à reporter ligne 002)	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Budget primitif 2022 :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2022 le Multiple Rural établi selon les prévisions suivantes :

Section d' Exploitation :

Dépenses : 34 539.23

Recettes : 34 539.23

Section d'Investissement :

Dépenses : 39 333.32

Recettes : 39 333.32

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget primitif 2022 pour le Multiple Rural.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

LOGEMENTS :**Compte de gestion 2021 et compte administratif 2021 :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur DEMONEIN Jean-Michel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget LOGEMENTS Maire délégué de l'ancienne Commune de SAINT-AMAND DE COLY et Maire de la Commune nouvelle COLY-SAINT-AMAND, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe « LOGEMENTS », lequel se résume ainsi en euros:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent
Résultats reportés		156 218.14	11 869.91		11 869.91	156 218.14
Opérations de l'exercice	15 077.42	39 151.97	17 752.83	11 869.91	32 830.25	51 021.88
Totaux	15 077.42	195 370.11	29 622.74	11 869.91	44 700.16	207 240.02
Résultats de clôture		180 292.69	17 752.83			162 539.86
Restes à réaliser						
Totaux cumulés		180 292.69	17 752.83			162 589.86
Résultats définitifs		180 292.69	17 752.83			162 589.86

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

2° Adopte le compte de gestion dressé par Madame Brigitte GOULLIART, Trésorière, sans observation ni réserve.

Affectation du résultat au Budget 2022 :

Monsieur Le Maire annonce les résultats de clôture de l'exercice 2021 du budget Logements et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2021 comme suit :

I/ FONCTIONNEMENT	
1/ Résultat reporté (N-1)	156 218.14€
2/ Résultat de l'exercice	24 074.55€
3/ Situation nette au 31/12	180 292.69€

II/ INVESTISSEMENT

4/ Résultat reporté (N-1)	- 11 869.91 €
5/ Résultat de l'exercice	- 5 882.92€
6/ Situation nette au 31/12	- 17 752.83€
(à reporter ligne 001 du budget d'investissement)	
7/ Solde des restes à réaliser	0.00€
8/Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser	- 17 752.83€

III AFFECTATION DU RESULTAT

(à réaliser par émission d'un titre au compte 1068)

09/ Obligatoire pour le montant du déficit d'investissement

10/ Facultative au-delà du déficit d'inv. constaté

11/ **Total du titre au compte 1068** **17 752.83€**

12/ **Résultat de fonctionnement** **162 539.86€**

(à reporter ligne 002)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

Budget primitif 2022 :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2022 du budget annexe Logements établi selon les prévisions suivantes :

Section d' Exploitation :

Dépenses : 202 185.94

Recettes : 202 185.94

Section d'Investissement :

Dépenses : 147 048.65

Recettes : 147 048.65

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget primitif 2022 pour le budget Logements.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE :

Compte de gestion 2021 et compte administratif 2021 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DEMONEIN Jean-Michel, délibérant pour confirmer la délibération du précédent conseil municipal sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget PRINCIPAL de la Commune de COLY-SAINT-AMAND, dressé par Monsieur Vincent GEOFFROID, Maire délégué de l'ancienne Commune de SAINT-AMAND DE COLY et Maire de la Commune nouvelle COLY-SAINT-AMAND, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal, lequel se résume ainsi en euros:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes Ou excédent
Résultats reportés		189 702.49	112 241.05		112 241.05	189 702.49
Opérations de l'exercice	752 667.44	736 561.67	661 582.49	830 569.82	1 414 249.93	1 567 131.49
Totaux	752 667.44	926 264.16	773 823.54	830 569.82	1 526 490.98	1 756 833.98
Résultats de clôture		173 596.72		56 746.28		230 343.00
Restes à réaliser			319 405.27	316 594.36	319 405.27	316 594.36
Totaux cumulés		173 596.72	319 405.27	373 340.64	319 405.27	546 937.36
Résultats définitifs		173 596.72		53 935.37		227 532.09

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

2° Adopte le compte de gestion dressé par Madame Brigitte GOULLIART, Trésorière, sans observation ni réserve.

Affectation du résultat au budget 2022 :

Monsieur Le Maire annonce les résultats à la clôture de l'exercice 2021 du budget principal et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2021 comme suit :

I/ FONCTIONNEMENT	
1/ Résultat reporté (N-1)	189 702.49€
2/ Résultat de l'exercice	- 16 105.77€
3/ Situation nette au 31/12	173 596.72€
II/ INVESTISSEMENT	
4/ Résultat reporté (N-1)	- 112 241.05€
5/ Résultat de l'exercice	168 987.33€
6/ Situation nette au 31/12	56 746.28€
(à reporter ligne 001 du budget d'investissement)	
7/ Restes à réaliser recettes	316 594.36€
8/ restes à réaliser dépenses	319 405.27€
9/ Solde des restes à réaliser	- 2810.91€
10/Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser	53 935.37€
III AFFECTATION DU RESULTAT	
(à réaliser par émission d'un titre au compte 1068)	
11/ Obligatoire pour le montant du déficit d'investissement	
12/ Facultative au-delà du déficit d'inv. constaté	
13/ Total du titre au compte 1068	0.00€
14/ Résultat de fonctionnement	173 596.72€
(à reporter ligne 002)	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

Budget Primitif 2022 :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2022 du budget principal établi selon les prévisions suivantes :

Section d' Exploitation :

Dépenses : 890 472.76

Recettes : 890 472.76

Section d'Investissement :

Dépenses : 600 036.80

Recettes : 600 036.80

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget primitif 2022 pour le budget principal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

VOTE DES TAXES :

Vu l'article 1638 du code général des impôts prévoyant les modalités de l'intégration fiscale progressive,

Vu la délibération 36-2018 de Saint-Amand de Coly du 02/07/2018 et la délibération 2018-07-42 de Coly du 06/09/2018 validant l'intégration fiscale progressive de la Commune nouvelle de COLY-SAINT-AMAND comme indiquée à l'article 1638 du code général des impôts,

M. le Maire de COLY-SAINT-AMAND rappelle au Conseil Municipal de la Commune Nouvelle que les taux étant différents sur les Communes de COLY et SAINT-AMAND-DE COLY il a été prévu un lissage sur 12 ans qui est effectué par les finances publiques.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré pour chacune des taxes directes locales,

- Décide de voter les taux d'imposition de COLY-SAINT-AMAND pour chacune des taxes directes locales pour 2022 :

1/ Taxe foncier bâti : 42.78% (16.80% auquel se rajoute le taux départemental de 25.98%)

2/ Taxe foncier non bâti : 111.13%

Le produit fiscal attendu pour 2022 s'élève donc à 347 707€

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année des subventions de fonctionnement sont attribuées à divers organismes et donne en lecture la liste des différentes demandes de subventions, des attributions sont alors décidées lors du vote du budget communal de la commune nouvelle de COLY-SAINT-AMAND 2022 :

Associations	Vote 2022
Association des boules de nez	50
Amicale laïque de Montignac	150
Anciens combattants	100
APAJH - ALTHEA	100
Ass. Dép. des retraités agricoles	100
Ass. GPT prop. Chasseurs de Lasserre	400
Association Alzheimer Dordogne	100
Association des accidentés de la vie	50
Le Randall	400

Association française des sclérosés en plaques	50
CEPSM de Montignac	400
chantier solidarité jeunesse	3 000
Comité de lutte contre le cancer	100
Saint Amand fait son intéressant	3 500
comité FNACA M. Ranoux Michel	100
Convention culturelle	2 000
Don du sang	100
espérance sportive Montignacoise rugby	100
Evanews	100
Hand ball club	100
La Colynoise	500
Les amis de Saint Amand	4 500
les petits loups	650
Participation voyage scolaire Coly-Saint-Amand	3 500
Radio cristal FM	100
Resto du cœur	200
restos du cœur centre de Terrasson	200
Secours catholique	100
Souvenir français	50
Sté de Chasse Diane du Périgord	400
Téléthon	400
Ukraine croix rouge	500
Total	22 100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire procéder au paiement des subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé comme indiqué ci-dessus pour un montant total de 22 100.00€.

5/ Divers suite :

Un tableau indiquant les tours pour tenir les bureaux de vote aux élections présidentielles le 10 et le 24 avril 2022 est dressé.

L'ordre du jour étant épuisé, séance est levée à 23h20

OBSERVATIONS

Signatures du Conseil

Le Maire,

V. GEOFFROID